Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **35 (1998)**

Heft 1335

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
DP
JAA 1002 Lausanne
12 mars 1998 – nº 1335
Hebdomadaire romand
Trente-cinquième année

Le retour à la normale

TOUT EST BIEN qui finit bien pour les salariés. Épurée de ses excès, la Loi sur le travail passe l'épreuve parlementaire à la quasi unanimité. Les institutions semblent fonctionner comme au bon vieux temps de la prospérité et de la concordance. Et ceci pour un débat d'importance centrale: la déréglementation.

Si le résultat final est conforme au traditionnel consensus helvétique, le chemin pour y parvenir a été riche d'épreuves de force et de coups de gueule. Bref rappel des chapitres précédents: concession initiale, les syndicats acceptent le travail de nuit des femmes moyennant compensation. Accord patronal. La machine législative peut alors démarrer à son rythme coutumier. Mais la droite parlementaire, dopée par l'idéologie de la déréglementation et influencée par la frange la plus dure du patronat, met en pièces le compromis entre partenaires sociaux. Elle refuse la compensation pour le travail de nuit. Et pour faire bon poids, elle ouvre la porte au travail dominical, s'aliénant du même coup le clergé.

En plébiscitant à 67% la révolte syndicale, le peuple suisse met fin au coup de force néo-libéral

L'affaire est sérieuse. Elle semble marquer le triomphe de l'ère de la confrontation. Le gouvernement s'inquiète. Le ministre radical de l'économie tance les va-t-en-guerre. L'inévitable référendum lancé par la gauche bénéficie – grande première – de l'appui bienveillant du Conseil fédéral. En plébiscitant à 67 % la révolte syndicale, le peuple suisse met fin au coup de force néo-libéral. La suite n'est que routine. Malgré un combat d'arrière-garde du petit patronat de l'USAM, le Parlement retrouve le compromis. L'affaire sera définitivement scellée en votation finale à la fin de la présente session.

Cette nette victoire, ajoutée au succès du référendum contre l'amaigrissement de l'assurance chômage, redonne quelques couleurs au mouvement syndical affaibli par la longue crise économique. Mais ne nous leurrons pas. Nous n'assistons pas à un renversement de l'équilibre des pouvoirs. Nous constatons simplement l'efficacité politique du référendum. Il peut opportunément barrer la route aux dérapages extrémistes du Parlement. Mais n'oublions pas – et l'histoire nous le prouve abondamment – que le référendum est avant tout un puissant défenseur du statu quo. En l'occurrence les syndicats ont gagné dans la défense des avantages acquis des salariés et des chômeurs. Ce qui n'augure en rien du succès pour de véritables nouveautés. Qui oserait parier sur la victoire devant le peuple de l'initiative sur le partage du travail? AT